

## IV. — MAURITANIE

Pour la première fois depuis l'arrivée des militaires au pouvoir en juillet 1978, les Mauritaniens vont, en décembre 1986, se rendre aux urnes pour des élections municipales. Le colonel Maaouya Ould Ahmed Taya termine alors sa seconde année à la tête de l'Etat (1). Une année pendant laquelle l'ancien Premier ministre (2) devenu chef de l'État a « pris ses marques » en douceur et placé ses hommes au gouvernement et dans les régions. Les Mauritaniens lassés de l'instabilité politique qui prévaut dans leur pays où cinq régimes militaires se sont succédé depuis 1978, ont espéré que le président Ould Taya apaiserait les tensions internes. Certes si en 1986, le conflit du Sahara occidental n'a pas encore trouvé de solution, le nouveau président mauritanien s'est efforcé de rééquilibrer les alliances régionales de son pays avec ses deux grands voisins marocain et algérien. En outre, le programme de redressement économique mis en place avec le concours du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale commence à faire sentir ses premiers effets. Pourtant, au milieu de l'année 1986, la Mauritanie connaît un regain de tension ethnique. L'éternelle querelle entre populations maures et négro-africaines ressurgit et pour la première fois dans ce pays où l'esprit de tolérance est de rigueur, des activistes négro-africains commettent des attentats. Pour le président Maaouya Ould Taya, l'état de grâce est terminé.

### I. — LE RÉVEIL DES VIEUX DÉMONS ETHNIQUES

Quand le président Sid Ahmed Taya arrive au pouvoir le 12 décembre 1984, il se donne trois objectifs. Les deux premiers sont constants chez tous nouveaux leaders s'installant à la magistrature suprême en Mauritanie. Il s'agit de tenter de laisser le pays en dehors du conflit du Sahara occidental et de redresser une économie mise à mal par la sécheresse, la mauvaise gestion, des choix hasardeux d'investissements, une administration tentaculaire et une corruption croissante. Le colonel Maaouya Ould Taya, homme effacé et timide promet aussi de respecter les droits de l'homme et de mettre fin aux entorses faites aux libertés publiques. Il tient tout d'abord parole, libérant, dès le 16 décembre 1984, 169

(1) C'est le 12 décembre 1984 qu'un coup d'État avait renversé le président Khouna Ould Haidalla alors que celui-ci assistait à la conférence franco-africaine à Bujumbura (Burundi). Le colonel Ould Taya, chef d'état-major, avait été choisi par consensus par les vingt-quatre militaires du Comité militaire de salut national (CMSN), l'instance politique du pays, pour lui succéder.

(2) Il fut Premier ministre du président Ould Haidalla du 25 avril 1981 au 8 mars 1984.

prisonniers politiques, dont deux anciens présidents de la république (3) et un ancien premier ministre (4). Mais au printemps 1986, la relance de la contestation politique, économique et culturelle par des éléments de la communauté négro-africaine, oblige le pouvoir, qui s'estime menacé, à sévir.

En avril, un document d'une quarantaine de pages intitulé : « Le manifeste du Négro-mauritanien opprimé. De la guerre civile à la lutte de libération nationale » commence à circuler clandestinement à Nouakchott. Ses auteurs, membres du FLAM (5) le font parvenir aux organisations internationales, à l'ONU, à l'OUA lors de sa conférence annuelle d'Addis-Abeba, au sommet des non-alignés à Harare. Utilisant un vocabulaire marxisant, les auteurs du manifeste qui sont très liés à l'extrême-gauche sénégalaise (les Alpulars vivent sur les deux rives du fleuve Sénégal), analysent « l'écrasement politique, social, économique et culturel des Négro-africains mauritaniens » dans un pays où l'esclavage n'a été officiellement aboli que par une loi de 1980 (6). A Nouakchott, les autorités s'inquiètent d'autant plus que l'apparition du document s'est accompagnée de la distribution de tracts dans les principales villes du pays et d'une certaine agitation à Rosso, ville frontalière du Sénégal. Le 10 août, le président Sid Ahmed Ould Taya mute le ministre de l'Intérieur, le colonel Anne Amadou Babali, d'origine négro-africaine, au ministère du Commerce et des Transports. Le lieutenant-colonel Jibril Ould Abdallahi (7) le remplace. Métis né de père français et de mère mauritanienne, (il s'appellait jusqu'à ces dernières années Gabriel Cimper), le nouveau ministre de l'Intérieur est un homme à poigne. En quelques semaines, il va quasiment démanteler l'aile politique du FLAM, mais la structure clandestine du mouvement va subsister. Pourtant, pour « banaliser » l'affaire, les autorités mauritaniennes décident que les vingt-trois personnes inculpées — toutes sont d'origine négro-africaine — seront traduites devant une juridiction ordinaire. Le procès se déroule du 24 au 29 septembre à Nouakchott. Les accusés sont condamnés à des peines allant de six mois à cinq ans d'emprisonnement (8). Mais le 24 septembre, jour de l'ouverture du procès, deux engins explosent à Nouakchott, l'un devant une station d'essence, l'autre devant une pharmacie. Puis les 2 et 10 octobre, à Nouadhibou, une usine et des véhicules administratifs sont incendiés, sans faire de victimes. L'opinion mauritanienne est traumatisée. Dix-neuf personnes sont arrêtées, mais certains des responsables du FLAM ont pu se réfugier au Sénégal où ils tentent de reconstituer leur mouvement.

(3) MM. Ould Daddah et Ould Saleck.

(4) M. Sid'Ahmed Bnejjara.

(5) Le Front de libération des Africains de Mauritanie a été créé en 1985 par des Alpulars, une des ethnies négro-africaines de Mauritanie. cf « La chronique mauritanienne », AAN 1985 p. 690.

(6) La constitution de 1959 qui prévoyait l'égalité de tous les citoyens devant la loi avait mis fin, de fait, à l'esclavage.

(7) Le lieutenant-colonel Jibril Ould Abdellahi était auparavant chef d'état-major. Il sera remplacé à ce poste par le lieutenant-colonel Mohamed Diallo, d'origine négro-africaine. Le 25 décembre, Diallo sera muté au commandement en chef de la garde nationale.

(8) Parmi les condamnés, on note la présence de deux anciens ministres, MM. Tafsirou Djigou et Mamadou Ly, d'un ex-député, M. Abdoul Aziz Ba, d'un écrivain, M. Téné Youssouf.

Située sur la ligne de fracture entre l'Afrique blanche et l'Afrique noire, la Mauritanie immense pays désertique de plus d'un million de kilomètres carrés, abrite deux communautés profondément différentes. D'une part, les Maures ou « beidanes » regroupent la quasi totalité d'une ethnie de nomades arabo-berbères. D'autre part, des populations sahélo-soudanaises de race noire, sédentaires, concentrées à l'origine dans la vallée du fleuve Sénégal, et appartenant aux ethnies Alpular, Sarakolé, Wolof, Peul. Or, dans ce pays d'environ 1,8 millions d'habitants (des estimations de 1984 dénombraient 1 664 000 Mauritaniens sur le territoire), l'absence de chiffres officiels sur la répartition de la population entre les deux communautés a toujours été un des éléments du contentieux. Les Maures ont toujours estimé représenter la grande majorité de la population mauritanienne. En fait, le recensement commandé en 1976 par l'ancien président Ould Daddah (destitué en juillet 1978) n'a jamais été rendu public. Officieusement, les « beidanes » ont affirmé qu'il faisait apparaître un pourcentage de 20 à 25 % de Négro-africains et de 75 à 80 % de Maures et d'Haratine (9). Ces chiffres ont été contestés par les Noirs qui estiment former de 45 à 50 % de la population (10) et n'acceptent donc pas de se retrouver minoritaires dans les grands postes de l'État.

Pendant soixante ans, la colonisation française, venue du Sud, a englobé dans un ensemble politique ouest-africain la totalité des populations vivant sur le territoire de l'actuelle Mauritanie, y compris les Maures attachés au monde arabe. L'indépendance, en 1961, a tout naturellement renversé la tendance. Dans cette société mauritanienne restée profondément féodale où dominait — et subsiste encore, parallèlement au pouvoir moderne — le système des « castes sur bases lignagères » (11), le pouvoir est revenu, pour l'essentiel, aux Maures (12). Certes, la colonisation avait favorisé un certain brassage des populations. S'adaptant plus facilement que les Maures aux fonctions techniques et bureaucratiques, manifestant moins de répugnance aux travaux manuels, moins réticents à fréquenter l'école du colonisateur que les Maures (qui souvent y envoyaient les fils de leurs esclaves noirs), les populations négro-africaines, à la veille de l'indépendance, formaient la majorité des fonctionnaires diplômés et des ouvriers spécialisés. On trouvera donc des noirs dans tous les centres administratifs et économiques fondés par les autorités coloniales. A l'indépendance, s'estimant tenus à l'écart du pouvoir politique leur frustration fut grande. En 1966, l'antagonisme latent entre les deux communautés tournait à l'émeute sanglante dans Nouakchott quand, dans cette période pro-nassérienne, des élèves maures revendiquèrent en faveur d'une arabisation de l'enseignement. Les

(9) Les haratine (sing. hartani) sont les descendants des anciens esclaves libérés. De race noire, mais arabisés, ils sont encore souvent liés à des familles de Maures blancs par des liens de servitude, mais se considèrent culturellement proches des Maures.

(10) Une enquête de l'INSEE effectuée en 1957-1958 dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal estimait que les Négro-Africains se répartissaient en 55 % d'Alpulars, 16 % de Peuls et 29 % de Sarakolés et Wolofs.

(11) C'est-à-dire sans pouvoir unifié et où la production marchande n'était pas dominante. cf. *Introduction à la Mauritanie*, CRESM, ouvrage collectif, Éditions du CNRS, 1979.

(12) M. Mokhtar Ould Daddah, premier chef de l'État mauritanien, d'origine maure appartenait à la caste des lettrés, celle des « marabouts ».

Négro-africains, francophones (13), considéraient que l'arabisation du pays, non seulement entraînerait de fait la Mauritanie dans le camp arabe (14), mais les transformerait définitivement en citoyens de seconde zone. Concrètement, l'arabisation de l'enseignement sera décidée par le président Ould Daddah en 1971 et appliquée deux ans plus tard. En retour, les élites négro-africaines revendiqueront la transcription et l'enseignement de leurs langues maternelles, le pulaar, le soninké, le wolof. Des revendications qui seront en partie satisfaites à partir des années 80 (15). Les années suivantes, la sécheresse, entraînera la sédentarisation de nombreux nomades beidanes qui viendront s'installer au sud du 17<sup>e</sup> parallèle, dans cette étroite bande de terre qui longe le fleuve Sénégal et sur laquelle ils avaient toujours été minoritaires (16). Ils seront parfois perçus comme des usurpateurs par les paysans négro-africains installés là de toute éternité, plus spécialement lorsque des Maures aisés de Nouakchott se feront attribuer les nouveaux périmètres irrigués de la vallée du fleuve et les mettront en valeur en y faisant travailler les cultivateurs noirs.

## II. — RÉÉQUILIBRAGES INTERNES ET EXTERNES

A l'automne, la querelle intercommunautaire a des répercussions à l'intérieur du pouvoir mauritanien. Certains responsables y voient le complot de toute une ethnie. La haute administration doit signer des motions de soutien au président. Certains hauts responsables s'y refusent et sont remerciés. Le lieutenant-colonel Anne Amadou Babali, ancien ministre de l'Intérieur muté au ministère du Commerce est placé en résidence surveillée. Certains gouverneurs militaires, membres de droit du CMSN, qui réprouvent les arrestations nombreuses dans la communauté négro-africaine, sont relevés de leur commandement.

Parallèlement, en septembre, des arrestations sont opérées au sein de la communauté maure, en particulier dans certains courants de gauche, tel le Mouvement national démocratique. M. Ahmed Baba Miské, est arrêté le 14 septembre. Ces Mauritaniens reprochent au président Ould Taya d'abandonner le Front POLISARIO et de s'en tenir, contrairement à son prédécesseur, à une politique de stricte neutralité dans la question du Sahara occidental. Ainsi, un premier remaniement « technique » opéré par le chef de l'État le 10 août avait permis d'ôter au colonel Boukreiss le ministère de la Justice et de l'orientation islamique et de lui confier le portefeuille de l'Hydraulique. Le 31 août, il est exclu du gouvernement. Or, parmi les militaires qui organisèrent le 10 juillet 1978 le coup d'État contre le président Ould Daddah, le colonel Boukreiss était celui qui était le plus proche du Front POLISARIO.

(13) Les Négro-africains sont, comme les Maures, de religion musulmane.

(14) La Mauritanie a adhéré à la Ligue arabe en 1974.

(15) En février 1986, le président Ould Taya se rendra à Paris pour assister au sommet de la francophonie, réaffirmant ainsi l'importance de la langue française dans son pays. Un geste envers les Négro-africains.

(16) En 1955, il y avait environ 60 000 Maures établis sur les bords du fleuve.

Cependant, ni ces péripéties de la vie politique mauritanienne ni la crise née de la tension ethnique de l'automne, n'altèrent la volonté du colonel Maaouya Ould Taya de commencer à doter la République islamique de Mauritanie d'institutions. En décembre 1985, il avait promis d'organiser des élections libres. Les 19 et 26 décembre 1986, pour la première fois depuis l'indépendance, les Mauritaniens vont voter et élire leurs conseillers municipaux au suffrage universel. Les taux de participation atteignent respectivement 48 et 65 % des inscrits. Quatre listes sont en lice, et dans ce pays sans parti, toutes se disent défendre les intérêts municipaux. La campagne électorale ne connaît aucun incident et quatre communes seulement (Nouakchott, Nouadhibou, Aleg et Rosso) connaissent un second tour de scrutin. Ce 26 décembre, deux listes s'affrontent : l'Union nationale démocratique (UND) et l'Union pour le progrès et la fraternité (UPF). La première, constituée d'une coalition de notables traditionnels, d'hommes d'affaires et de hauts fonctionnaires dont certains sont anciens ministres, l'emporte très légèrement, dans ce pays où le système de la Jemâa (assemblée tribale des notables) demeure vivace, sur l'UPF, mouvement constitué par trente-six cadres, dirigé par M. Mohamed Mahmoud.

En politique étrangère, le chef de l'État poursuit la tâche entreprise en 1985. Il s'agit de retrouver des relations équilibrées entre ses différents voisins. En 1985, rompant avec la politique suivie par le président Ould Haidalla, le colonel Ould Taya avait renoué des relations diplomatiques avec le Maroc (13 mai) puis avec la Libye (25 mai), inquiétant les autorités algériennes (17). En 1986, les relations avec le Maroc s'intensifient et de nombreux responsables marocains viennent à Nouakchott, dont M. Ahmed Réda Guédira, conseiller du roi Hassan II en matière de politique étrangère. Pourtant, après quelques mois d'hésitations, les relations entre Nouakchott et Alger se normalisent. Et le 12 décembre, à l'occasion du second anniversaire de son arrivée au pouvoir, le chef de l'État prend soin de souligner la qualité des relations des deux pays. La politique mauritanienne de neutralité dans l'affaire du Sahara occidental est d'autant mieux comprise — et acceptée — par Alger que celle-ci aimerait trouver une solution à ce conflit. Aussi, la Mauritanie peut-elle, sans risque aucun, interdire aux combattants sahraouis d'emprunter son territoire pour attaquer l'armée marocaine ou de recruter en Mauritanie. Il est vrai que cette politique est d'autant mieux vue par Alger que nul n'ignore que Nouakchott est bien incapable de la faire respecter.

### III. — ÉCONOMIE : UN AJUSTEMENT DIFFICILE

Immense, désertique, frappée par la sécheresse, la Mauritanie possède incontestablement des handicaps. En 1985, pragmatiques, les autorités de Nouakchott convenaient de mettre en œuvre les recommandations du Fonds monétaire international (FMI) pour tenter d'assainir la situation économique.

(17) La Mauritanie a adhéré le 13 décembre 1983 au Traité de Fraternité et de Concorde signé le 19 mars 1983 entre l'Algérie et la Tunisie. Ce traité est un simple accord de non-agression visant à la construction future du Maghreb.

Car pour vivre, la Mauritanie dépend essentiellement de l'aide internationale tant financière qu'alimentaire. Ainsi, les besoins annuels de céréales sont évalués à 300 000 tonnes par an. En 1986, grâce à une pluviométrie particulièrement favorable, la récolte a été de 100 000 tonnes (18); or l'État, avec ses ressources, ne peut guère en acheter plus de 40 000 tonnes. Entre 1980 et 1984, le produit intérieur brut (PIB) par habitant avait décliné de 0,6 % par an. En 1984, le déficit budgétaire équivalait à 80 % du PIB, soit 829 millions d'ouguiyas (19), l'encours de la dette dépassait 200 % du PIB et son service, 35 % des recettes d'exportations. Le FMI proposait donc aux Mauritaniens d'appliquer un vigoureux programme de redressement économique pour les années 1985-1988. Celui-ci prévoyait de maintenir un taux de croissance de 4 %, d'équilibrer le budget de fonctionnement de l'État et de réduire le déficit courant de la balance des paiements à moins de 10 % du PIB. Les premiers résultats ont été incontestablement encourageants. En 1986, la croissance a atteint les 4 % prévus, alors que la démographie s'accroît officiellement au rythme de 2,7 % par an. En outre, dès 1985, le déficit des paiements courants s'était réduit de moitié, passant de 24,3 % du PNB en 1984 à 12,8 % en 1985. A ce bon élève du FMI, l'institution financière accorde en avril 1986, comme en 1985, un crédit stand-by de 12 millions de DTS pour les douze prochains mois. La Banque mondiale met, de son côté, 50 millions de dollars à la disposition de Nouakchott pour la réalisation de projets axés principalement sur la promotion de la petite et moyenne entreprise.

En fait, la Mauritanie a deux atouts principaux pour tenter de redresser son économie : la pêche et le minerai de fer. Bénéficiant de côtes considérées comme les plus poissonneuses du globe, la pêche a représenté, pour la première fois, en 1986, 52 % des 354 millions de dollars de recettes en devises du pays. Plus de 600 000 tonnes de poissons pourraient être pêchées annuellement sans risque de surexploitation, mais les trois-quarts des navires de pêche en activité dans les eaux mauritaniennes sont étrangers. En ne possédant que six petits bâtiments basés à Nouadhibou, la marine mauritannienne est incapable de prévenir le pillage de ses côtes par des chalutiers soviétiques, japonais, coréens, et d'obliger ces mêmes navires à utiliser les infrastructures de stockage et de congélation de Nouadhibou. Seuls 350 Mauritaniens ont un emploi dans la pêche industrielle et 2 000 dans la pêche artisanale.

Second atout potentiel de la Mauritanie, le minerai de fer. Il est desservi par la conjoncture internationale. Les fluctuations du dollar et la hausse des taux d'intérêt, conjugués au ralentissement de l'activité économique dans les pays industrialisés ont ralenti sensiblement les exportations de minerai de fer. En 1986, la Société nationale des industries minières (SNIM) n'a exporté que 8,9 millions de tonnes de minerai contre 9,3 millions de tonnes l'année précédente. Depuis 1984, les mines de fer des Guelbs ont commencé à relayer l'exploitation du gisement de la Kedia d'Idjil, près de Zouerate qui sera complètement épuisé en 1990. Le minerai des Guelbs étant de faible teneur (38 % contre 60 % pour

(18) En 1983 et 1984, année de sécheresse exceptionnelle, la production céréalière était tombée à 20 000 tonnes.

(19) 10 FF = 106,6 ouguiyas (cours estimatif fin mai 1986).

celui de Kedia d'Idjil), une importante usine de traitement a été construite. En 1986, l'exploitation du minerai de fer de Zouérate constitue, après la pêche, la principale ressource de devises du pays et occupe plus du quart de l'ensemble des salariés.

L'application stricte du programme de redressement économique et ses premiers résultats incitent les créanciers de la Mauritanie (85 % de pays arabes et 15 % de pays de l'OCDE) réunis dans le Club de Paris, à rééchelonner pour la seconde fois la dette du pays. Celle-ci, estimée à 1,6 milliards de dollars, est particulièrement lourde pour le pays. Le rééchelonnement ramène son service extérieur, pour 1986, à 185,1 millions de dollars. La Mauritanie aura donc besoin plus que jamais de concours extérieurs pour mener à bien le programme d'investissements publics, qui représente environ 18 % du PIB (160 millions de dollars par an), et qui devrait être exécuté en trois ans. Ainsi la France a décidé en 1986 de renouveler son aide financière à Nouakchott. Le 26 décembre, M. Michel Aurillac, nouveau ministre français de la Coopération, y est venu en visite officielle. Il y signe une convention pour aider à la réinsertion des travailleurs mauritaniens émigrés en France. Ils sont 6 000. Le 30 décembre, une nouvelle convention d'assistance financière est signée entre les deux pays. Paris fait don à la Mauritanie de 10 millions de FF dans le cadre de son programme de redressement économique. Une petite bouffée d'oxygène pour ce pays démuní qui se paupérise chaque année un peu plus.

Mireille DUTEIL

## ANNEXES

## I. — Chronologie

**Février**

- 14 — Le chef d'état-major, le colonel Yale décédé est remplacé par le lieutenant-colonel Jibril Ould Abdellahi.
- 17-19 — Le président Maaouya Ould Taya assiste à Paris au sommet de la francophonie.

**Avril**

- 15 — La Mauritanie obtient un crédit stand-by de 12 millions de DTS du FMI.
- 20-30 — Le président mauritanien est en visite officielle en Chine.

**Août**

- 10 — Remaniement ministériel.
- 31 — Remaniement ministériel.
- Le lieutenant-colonel Mohamed Diallo est nommé chef d'état-major. Le commandant Mohamed Ould Lekhal devient chef d'état-major adjoint.

**Septembre**

- 4 — Remaniement ministériel.
- 12 — 12 personnes sont arrêtées pour avoir tenu une « réunion publique non autorisée » et avoir « pris des contacts avec l'extérieur en vue de porter atteinte à l'unité nationale ».
- 14 — Des personnes considérées comme pro-Polisario et pro-libyennes, dont M. Ahmed Baba Miské, sont arrêtées.
- 17 — Inauguration du port de Nouadhibou.
- 23-26 — Visite officielle de Michel Aurillac, ministre français de la Coopération. Signature d'une convention pour aider à la réinsertion des travailleurs mauritaniens émigrés en France.
- 24 — Deux bombes explosent à Nouakchott devant une station d'essence et une pharmacie. Il n'y a pas de victimes. — Dix neuf personnes sont arrêtées dans les jours suivants.
- 27-29 — Procès de vingt personnes arrêtées le 12 septembre. Les condamnations vont de cinq mois à cinq ans de prison.

**Octobre**

- 2 et 10 — Attentats à Nouadhibou et à Nouakchott. Pas de victime.

**Novembre**

- 14-15 — Le président Ould Taya assiste à Lomé à la XIII<sup>e</sup> conférence des chefs d'État de France et d'Afrique.

**Décembre**

- 29 — Premier tour du scrutin pour l'élection de 426 conseillers municipaux dans les treize capitales régionales.
- 23-26 — Le président Seyni Kountché du Niger est en visite officielle à Nouakchott.
- 25 — Remaniement ministériel.
- 26 — Deuxième tour du scrutin municipal.
- 30 — Signature d'une convention financière de 10 millions de francs entre la France et la Mauritanie.
- 31 — Remaniement ministériel.

## II. — Documents

### I) Liste du gouvernement

a) *Au 31/12/1985, le gouvernement en place était celui du 29/10/1985.*

En 1986, le chef de l'État, le colonel Maaouya Ould Ahmed Taya procède à cinq remaniements ministériels. Lors du premier, le 10 août, le colonel Moulaye Ould Boukreiss perd le portefeuille du ministère de la Justice et de l'Orientation islamique et se voit confier le ministère de l'Hydraulique et de l'Énergie.

Le nouveau gouvernement est le suivant au 10 août 1986 : Chef de l'État, Premier ministre, ministre de la Défense et président du CMSN : colonel Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya;

Ministre des Affaires étrangères : lieutenant-colonel Ahmed Ould Minnih;

Ministre de l'Intérieur : colonel Anne Amadou Babali;

Ministre de l'Économie et des Finances : M. Mohamed Salem Ould Lekhal;

Ministre de la Pêche et de l'Économie maritime : M. Sidi Ould Cheikh Abdellahi;

Ministre des Mines et des Industries : M. Mahfoudh Ould Lemrabott;

Ministre de l'Équipement : Lieutenant-colonel Brahim Ould Alioune N'Diaye;

Ministre de l'Éducation nationale : M. Hasni Ould Didi;

Ministre de la Fonction publique, de la Jeunesse et des sports : M. Ethmane Ould Sid'Ahmed Yassa;

Ministre de l'Hydraulique et de l'Énergie : Colonel Moulaye Ould Boukreiss;

Ministre du Commerce et des Transports : M. Soumare Oumar;

Ministre du Développement rural : M. Messmoud Ould Belkair;

Ministre de la Santé et des Affaires sociales : Médecin-commandant N'Diaye Kane;

Ministre de la Culture, de l'Information et des Télécommunications : M. Mohamed Mahmoud Ould Weddady;

Ministre de la Justice et de l'Orientation islamique : M. Hamdi Samba Diop;

Vice-ministres :

Affaires étrangères : M. Abdelkader Ould Diddih;

Intérieur : M. N'Gam Lirwane.

b) *Remaniement ministériel du 31 août 1986.*

Trois ministères changent de titulaire :

Ministère de l'Intérieur : lieutenant-colonel Jibril Ould Abdellahi (ancien chef d'état-major);

Ministère du Commerce et des Transports : colonel Anne Amadou Babali (ancien ministre de l'Intérieur);

Ministre de l'Hydraulique et de l'Énergie : M. Soumare Oumar (ancien ministre du Commerce et des Transports; le colonel Ould Boukreiss quitte le gouvernement).

*c) Remaniement ministériel du 4 septembre 1986.*

Un ministère change de titulaire :

Ministère du Commerce et des Transports : capitaine Dial el Hadj Abderrahmane (son prédécesseur, le colonel Anne Amadou Babali quitte le gouvernement).

*d) Remaniement ministériel du 25 décembre 1986.*

Un ministère change de titulaire :

Ministère des Affaires étrangères : capitaine Mohamed Lemine Ould N'Diayane (ancien commandant de région militaire; le lieutenant-colonel Ould Minnih, ancien ministre des Affaires étrangères est nommé chef d'état-major de l'armée).

*e) Remaniement du 31 décembre 1986.*

Un ministère change de titulaire :

Ministère de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports : lieutenant-colonel Mohamed Mahmoud Ould Deh (son prédécesseur quitte le gouvernement).

Le gouvernement du 31 décembre est le suivant :

Chef de l'État, Premier ministre, ministre de la Défense : colonel Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya;

Ministre des Affaires étrangères : capitaine Mohamed Lemine Ould N'Diayane;

Ministre de l'Intérieur : lieutenant-colonel Jibril Ould Abdellahi;

Ministre de l'Économie et des Finances : M. Mohamed Salem Ould Lekhal;

Ministre de la Pêche et de l'Économie maritime : M. Sidi Ould Abdellahi;

Ministre des Mines et des Industries : M. Mahfoudh Ould Lemrabott;

Ministre de l'Équipement : lieutenant-colonel Brahim Ould Alioune N'Diaye;

Ministre de l'Éducation nationale : M. Hasni Ould Didi;

Ministre de la Fonction publique, de la Jeunesse et des Sports : lieutenant-colonel Mohamed Mahmoud Ould Deh;

Ministre de l'Hydraulique et de l'Énergie : M. Soumare Oumar;

Ministre du Commerce et des Transports : capitaine Dial el Hadj Abde-rahmane;

Ministre du Développement rural : M. Messmoud Ould Belkair;

Ministre de la Santé et des Affaires sociales : Médecin-commandant N'Diaye Kane;

Ministre de la Culture, de l'Information et des Télécommunications : M. Mohamed Mahmoud Ould Wedady;

Ministre de la Justice et de l'Orientation islamique : M. Hamdi Samba Diop;

Vice-ministres :

Affaires étrangères : M. Abdelkader Ould Diddih;

Intérieur : M. N'Gam Lirwane.

## II) Organisation administrative

Les douze régions mauritaniennes sont les suivantes :

Adrar : chef-lieu Atar

Assaba : chef-lieu Kiffa

Brakna : chef-lieu Aleg

Dakhlet-Nouadhibou : chef-lieu Nouadhibou

Gorgol : chef-lieu Kaedi

Guidimaka : chef-lieu Sélibaly

Hodh El Gharbi : chef-lieu Ayoun el'Atrouss

Hodh Ech Chargui : chef-lieu Néma

Inchiri : chef-lieu Akjoujt

Tagant : chef-lieu Tidjikja

Tiris Zemmour : chef-lieu Fort Dérick

Trarza : chef-lieu Rosso

District de Nouakchott (statut particulier).